

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, le 05 décembre 2025

Bois de la Faucherie : le maire obtient une réduction majeure des coupes d'arbres et un plan de compensation écologique inédit

Ce vendredi 05 décembre, le Maire de La Rochelle, Thibaut Guiraud a fait plusieurs annonces lors de son point presse.

Récapitulatif :

À l'issue des échanges menés avec l'aéroport et la préfecture, le maire de La Rochelle a annoncé avoir obtenu un accord permettant de concilier sécurité aérienne, protection de la biodiversité et avenir du bois de la Faucherie.

Un enjeu incontournable de sécurité aérienne

La mise en conformité avec les normes européennes et les prescriptions de la DGAC s'impose à l'ensemble des aéroports français. Les arbres qui dépassent aujourd'hui les hauteurs autorisées constituent un obstacle identifié par l'État. Sans action, la piste aurait été réduite au 1er janvier 2026, empêchant les vols commerciaux et fragilisant l'activité essentielle de la tour de contrôle (vols de secours, transports d'organes, Marine).

Des coupes drastiquement réduites : de 599 à 129 arbres

La déclaration préalable déposée par l'aéroport prévoyait la coupe de 599 arbres.

Après négociation, le maire a obtenu :

- La réduction du nombre d'arbres abattus à 129, strict minimum nécessaire à la sécurité.
- Le maintien maximal du couvert boisé, conformément au protocole initial.
- Le retrait de la Déclaration préalable (DP) déposée en novembre et le dépôt d'une nouvelle demande conforme à l'accord obtenu.

Une compensation écologique significative : 1 arbre coupé = 5 arbres plantés

Le maire a obtenu une compensation bien plus ambitieuse que les obligations réglementaires :

- Cinq arbres plantés pour chaque arbre coupé, soit une multiplication par cinq du plan initial (qui prévoyait un pour un).
- La création d'une nouvelle forêt, constituant un véritable puits de carbone pour les décennies à venir.
- La reconstitution d'habitats naturels adaptés, notamment pour les chauves-souris, espèce sensible du site : fini les aménagements « urbains », place à des bosquets et continuités écologiques fonctionnelles.

Une approche responsable : protéger, sécuriser, compenser

Le maire rappelle que l'objectif est double :

- Garantir la sécurité des passagers, des équipages et des riverains, en conformité avec la réglementation ;
- Protéger l'environnement et la biodiversité, en réduisant au maximum l'impact écologique et en développant un projet de reboisement exemplaire.

« Nous respectons les normes, nous protégeons la nature, et nous compensons largement ce que nous devons retirer. C'est cela, la responsabilité envers les Rochelais et envers les générations futures », conclut le maire.

Bureau presse / Responsable des relations médias
Cabinet du Maire de La Rochelle et Président de la Communauté d'Agglomération
Géraldine de Oliveira - +33 (06) 78 82 95 04 -geraldine.de-oliveira@agglo-larochelle.fr